Titre : **ORGANISATION DES CHAMPS DE TIR** **1894**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Organisation**
Auteur : **LES INVENTIONS NOUVELLES** **20 mai 1894**	Origine : **Bibliothèque personnelle**
Référence : **REVUE D'ARTILLERIE** **15 avril 1894**	Transcripteur : **Marie-France ROBELIN** Date : **Mars 2009**

Ancestramil

Marie France ROBELIN
Mars 2009

L'organisation des champs de tir, pour les exercices de guerre, nécessite diverses conditions :

- Construire des objectifs de tir ressemblant autant que possible à des buts réels, et avec lesquels on puisse figurer les mouvements d'une troupe ennemie ;
- Disposer d'un certain nombre d'abris permettant de protéger les travailleurs chargés du maniement des buts ;
- Etablir un réseau téléphonique mettant en relation constante le directeur du parc de figurer facilement les mouvements de l'ennemi, tout en se conformant aux instructions du directeur de l'exercice.

Quant aux objectifs de guerre, ils comprennent :

- des murs et des épaulements en terre pour tir contre les obstacles ;
- des lignes d'infanterie, des batteries, des lignes de cavalerie pour le tir contre les troupes arrêtées ;
- des lignes d'infanterie et des batteries à éclipse pour les changements d'exercice ;
- des lignes d'infanterie à éclipse apparaissant et disparaissant à volonté, et des lignes d'infanterie et de cavalerie mobiles pour le tir contre les troupes en marche ;
- des villages pour opérer la concentration des feux.

(Revue d'artillerie, 15 avril 1894)

Ancestramil